



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 6 juillet 2017**

Le six juillet deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle LIVI,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Anne GIETHLEN, Karl CAMPDORAS-RAGON, Edwige LAVAL,

**REPRESENTE (S)**: Édith BRANCHE(par Séverine MARTIGNAC) , Alexa OSMONT (par Jean-Luc LAMBERT), Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE (par Alfred Mathieu TERLIZZI) ,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel LAGARRIGUE

**DATE DE CONVOCAATION** : 30 juin 2017

Le compte rendu de la séance du 1er juin 2017 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- La Gazette de Montvalent
- Le programme de la fête "A la Belle Époque" à Fouysselaze, Commune de Rocamadour les 12 et 13 août,
- Information du Service Territorial Routier de St Céré : travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD 673 d'Alvignac à Réveillon entre le 6 et le 10 juillet.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

D. Lagarrigue :

Le travail des agents se poursuit entre tontes et nettoyages. Ils ont mis en place les panneaux de signalisation et fait les peintures routières correspondantes.

Le nouveau désherbeur thermique a été livré.

Le bureau Experts Géo de Figeac a effectué le bornage de la zone constructible sur les terrains de Salard.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses de Haute-Garonne est venu effectuer les prélèvements sur la Fontaine, la Buvette et le Captage.

La construction des sanitaires se poursuit.

#### O. Faure :

La nouvelle réglementation sur la circulation dans le village sera définitivement mise en place lundi matin à 8h.

Les agents vont installer les guirlandes lumineuses pour la fête votive. Il fait appel aux bonnes volontés pour aider les jeunes du Comité des Fêtes.

Il prépare le concert du Casino qui aura lieu le 2 août. L'artiste choisie pour cette année est ZAHO. Le chapiteau de la commune et le podium de Rocamadour doivent être contrôlés par un organisme agréé.

#### J.L Lambert :

Il rappelle qu'un vin d'honneur aura lieu à Miers le lendemain, vendredi 7 juillet à 19h 30, à l'occasion de l'ouverture du marché Fermier.

#### S. Martignac :

Une subvention du Parc Naturel Régional a été obtenue pour le Graff qui sera réalisé au Local de l'EauAsis et la demi-journée d'initiation au Graff qui a eu lieu à la source Salmière le dimanche 28 mai à l'occasion du Festival Agenda 21. La participation de la Commune s'élèvera à 401.40 €.

La journée traditionnelle des Aînés et des Enfants pour Noël sera réalisée en 2 fois cette année:

- Les Aînés seront conviés à un repas au foyer rural préparé par les repreneurs de l'activité de G. Maynard le dimanche 19 novembre.

- Le spectacle pour les enfants aura lieu le dimanche 3 décembre après-midi. Il sera inclus dans une journée d'animations Téléthon.

Une réunion sera programmée fin septembre-début Octobre pour fixer définitivement le programme de ces journées.

#### Ph. Kerninon :

Il donne le compte-rendu des différentes manifestations et interventions qui ont eu lieu sur le RPI L'Etoile pour réclamer l'ouverture d'une classe supplémentaire.

L'école de Miers a fait l'objet d'un blocage par l'Association des Parents d'Élèves (APE) avec le soutien des élus pour obtenir une réponse de l'Inspection Académique aux nombreuses sollicitations sur les problèmes d'effectifs. Plusieurs médias sont intervenus sur place ou par téléphone : FR3, Les radios Décibel FM et Totem, les journaux la Dépêche et la Vie Quercynoise...

Un rendez-vous a été obtenu avec l'Inspection Académique qui a proposé la nomination d'un poste d'enseignant remplaçant sur le secteur à la rentrée de septembre. Cet enseignant sera définitivement nommé sur le poste si les effectifs présents à la rentrée de septembre justifient la création d'une classe supplémentaire.

Un dossier retraçant toutes les démarches entreprises par les élus et l'APE sur ce sujet sera transmis aux sénateurs et députés, ministre de l'Éducation Nationale et inspecteurs d'académie et au Président de la République.

Ph. Kerninon, en sa qualité de Président du SIVU L'Etoile, regrette l'attitude fermée de l'école Notre-Dame sur ses problèmes de suppression de poste et de risque de fermeture de l'école. Il rappelle que le SIVU finance une partie du fonctionnement de l'école et il estime que le SIVU mérite une information sur les activités ou problèmes rencontrés.

Il tient également à souligner qu'il a été choqué par la campagne de "débauchage" d'élèves du RPI par les représentants de l'école Notre-Dame au moment où le RPI affichait publiquement ses actions en faveur d'une ouverture de poste.

Le Comité Syndical du RPI s'est prononcé pour le maintien de la semaine de 4j et 1/2 avec l'organisation d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

Les délégués ont décidé de l'embauche de 2 accompagnateurs de cars pour la prochaine année scolaire. Le Conseil Départemental participera au financement à hauteur de 50%. Il rappelle que la présence de ces accompagnateurs est très importante pour la sécurité des enfants.

Il fait un rapide compte-rendu de la kermesse des écoles publiques. La journée s'est très bien passée. La projection du film réalisé avec les enfants a été très appréciée. Alban Michon, explorateur et aventurier des temps modernes, a répondu aux nombreuses questions et a raconté sa rencontre avec un ours polaire. Il emportera avec lui une copie du film lors de sa prochaine expédition en arctique. Ce film sera, avec d'autres objets, enfermé dans une "bouteille à la mer" déposée sous la banquise afin d'attester de la fonte des glaces. aventure à suivre sur <http://albanmichon.com>.

## **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

### **SOURCE THERMALE**

Il évoque les projets présentés par 2 groupes pour l'aménagement du site de la Source et le développement d'activités commerciales.

Il fait le compte-rendu de la visite réalisée sur le site par le Directeur de Cauvaldor Expansion qui a été impressionné par la beauté du site et ses possibilités de développement, en particulier au niveau touristique. Alvignac est classé en 4e position sur le tableau de perception de la taxe de séjour pour le territoire de Cauvaldor.

Une réunion sera organisée le 18 juillet avec les agriculteurs de Miers et Alvignac pour déterminer les parcelles qui accueilleront les sédiments retirés du lac de la Source.

### **CLASSEMENT STATION DE TOURISME**

Le dossier demande à être revu et complété après son instruction par les services de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) . Une réunion sera organisée prochainement avec ce service et M. le Sous-Préfet de Gourdon pour déterminer les points à développer.

La vitrine tactile sera installée lundi 10 juillet.

## **ESPACE MULTIACTIVITES - APPEL A CANDIDATURE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

A. Terlizzi informe les élus que M. Leviel, SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) a transmis le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace multiactivités. Ces documents sont prêts à être mis en ligne. Il rappelle les règles de la consultation :

- remise par les candidats d'un dossier de références récapitulant compétences techniques et professionnelles, capacités économiques et financières
- sélection de 3 candidats admis à soumettre une offre
- choix définitif du maître d'œuvre. (Les deux candidats non retenus seront indemnisés).

Les élus, à l'unanimité, donnent tout pouvoir au maire pour la mise en ligne de cet appel à candidature et signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

### **VENTE DE TERRAIN COMMUNAL**

Le Maire rappelle la décision des élus de vendre une partie de terrain communal jouxtant la propriété de M. Dalmasso Jean-Pierre aux Barrières Basses (délibération 2017.41 du 01.06.2017). Après discussion et compte-tenu des contraintes (pas de déplacement de canalisation, autorisation d'entrée sur le terrain pour réparations), les acheteurs demandent si le prix peut être ramené à 3 000 €.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- acceptent la vente de ce terrain communal pour la somme forfaitaire de 3 000 € après production d'un engagement à ne pas demander ultérieurement le déplacement de la conduite d'eau potable et à accepter les interventions nécessaires aux réparations,
- décident que la superficie exacte vendue sera déterminée après bornage effectué par un géomètre afin que la continuité du cheminement piétons soit maintenue avec le lotissement Tournié,
- donnent tout pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT DE CÔTE ROUSSE**

Le Maire présente le projet de Budget Primitif pour le Lotissement de Côte Rousse. Ce projet comprend l'entrée de la valeur du terrain communal, le montant des dépenses restant à régler sur les travaux de viabilisation et l'avance budgétaire du budget communal nécessaire à l'équilibre du budget. Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 82 431.57 € et à 55 579.59 € en investissement.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident d'adopter le budget primitif 2017 du lotissement de Côte Rousse.

### **LOTISSEMENT DE CÔTE ROUSSE - CALCUL DE LA TVA SUR MARGE - MODIFICATION DU PRIX DE REVIENT**

Le Maire informe les élus que la délibération du Conseil Municipal 2015.63 du 26.11.2015 relative au calcul de la TVA sur marge pour la vente des terrains du lotissement Côte Rousse comporte une erreur sur le prix de revient au m<sup>2</sup>. Il est de 12.76 € (au lieu de 13.83 €).

Le prix de vente HT du m<sup>2</sup> de terrain pour le lotissement de Côte Rousse est fixé à 15.64€ HT auquel s'appliquera une TVA sur marge au taux de 20% calculée comme suit :

1. Prix de vente (HT) x surface vendue – prix de revient x surface vendue = marge HT
2. Marge HT X 20 % = TVA sur marge
3. Prix de vente TTC = prix de vente HT + TVA sur marge à 20 %

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident:

- de donner leur accord à la rectification exposée ci-dessus
- de donner tout pouvoir au maire pour mettre en application les décisions ci-dessus et signer tout document relatif à cette affaire.

## **DECISION DE MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 1 BUDGET COMMUNAL**

A. Terlizzi informe les élus que le budget du lotissement Côte Rousse entraîne des modifications au niveau du budget communal : transfert de la valeur du terrain, avance budgétaire nécessaire à l'équilibre du budget. Il propose aux élus d'adopter les inscriptions de crédits exposés ci-dessous :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>
C/ 27638 (chap 27): 28 727.61 € (avance BP lotissement Côte Rousse) C/ 2381 - 79 : 23 851.98 € (travaux sur réseau pluvial)	C/ 2111 (chap 024): 52 579.59 € (transfert de la valeur du terrain communal)

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident de modifier les crédits du BP 2017 de la commune comme ci-dessus et autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

A. Terlizzi donne les résultats du Casino pour le mois de mai 2017. Ils sont en baisse.

Fin de séance à 23h 00.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT